

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.820  
23 mars 1999

FRANÇAIS

---

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT VINGTIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 23 mars 1999, à 10 h 15

Président : M. Nguyen Quy Binh (Viet Nam)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 820ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je tiens tout d'abord, en notre nom à tous, à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Pologne, S.E. M. Bronisław Geremek, qui prendra aujourd'hui la parole devant la Conférence. M. Geremek n'a pas besoin d'être présenté. Ses titres universitaires sont bien connus de nous tous, qu'il s'agisse de ses fonctions très élevées à l'Académie polonaise des sciences ou de la chaire prestigieuse de professeur associé au Collège de France à Paris. Nous savons également à quel point il est engagé dans la vie publique de son pays et combien il a contribué à l'émergence et à l'évolution du processus démocratique en Pologne. Nous apprécions tous - j'en suis persuadé - cette preuve supplémentaire de l'importance que le Gouvernement polonais accorde à notre instance et de son attachement durable à une démarche multilatérale en matière de désarmement.

J'invite à présent le Ministre des affaires étrangères de la Pologne, S.E. M. Bronisław Geremek, à prendre la parole devant la Conférence.

M. GEREMEK (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter sincèrement de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et à vous offrir tous mes vœux de succès dans l'exercice de votre important et difficile mandat.

La délégation polonaise apprécie également à juste titre le dévouement et la compétence avec lesquels vos prédécesseurs se sont acquittés de leurs tâches dans le cadre de leurs mandats respectifs au cours de la présente session de la Conférence.

Je voudrais saisir cette occasion pour saluer le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Vladimir Petrovsky, et son adjoint, M. Abdelkader Bensmail.

Permettez-moi enfin, Monsieur le Président, de vous exprimer mes sincères remerciements pour les généreuses paroles de bienvenue que vous m'avez adressées au nom de la Conférence.

En ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la Pologne et d'ancien "dissident", je considère comme un grand honneur le fait de pouvoir faire une déclaration devant la Conférence du désarmement. En tant qu'historien, je suis sensible à la majesté de cette salle des conseils. Pendant une grande partie du XXe siècle, elle a été témoin de certains des principaux événements qui, dans le domaine des relations internationales (y compris celui du désarmement) ont façonné le destin des nations.

Ma présence parmi vous aujourd'hui traduit avant tout l'importance capitale que mon gouvernement attache au désarmement, élément essentiel de la sécurité internationale. La Pologne a toujours participé activement aux efforts multilatéraux de désarmement déployés par la Conférence, tout particulièrement depuis la fin de la guerre froide et l'écroulement d'un monde fondé sur la bipolarisation.

(M. Geremek, Pologne)

Les préoccupations liées à la sécurité nationale sont, à l'évidence, propres à chaque pays et peuvent différer selon qu'on les considère d'un point de vue individuel ou plus global. Concernant la Pologne, elle se retrouve - pour la première fois dans l'histoire moderne - dans un environnement sûr et amical. Elle a tout récemment, de concert avec la République tchèque et la Hongrie, adhéré à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'alliance qui a le plus concouru à la stabilité planétaire depuis la Seconde Guerre mondiale. On ne saurait trop insister sur son importance pour l'Europe et d'autres régions du monde. Cela étant, peut-on dégager des enseignements de l'expérience historique, sans parallèle, de notre pays ? Bien entendu. La leçon à en tirer est qu'il faut s'appliquer avec détermination dans toutes les instances, notamment la Conférence du désarmement, à faire de la sécurité un bien commun garanti au même degré à tous les membres de la communauté internationale.

Je souhaite vous faire part de quelques réflexions d'ordre général sur la sécurité internationale, sa nature et sa portée. Il s'agit d'une notion de plus en plus complexe. Pour tous, le sentiment de sécurité dépend dans une mesure croissante de l'efficacité avec laquelle les gouvernements défendent des valeurs communes, luttent contre la criminalité organisée, le trafic de drogue et le terrorisme et contribuent à prévenir les atteintes aux droits de l'homme, l'intolérance, la famine et autres calamités. La sécurité trouve le plus souvent sa source dans une région et dans un pays : les principaux conflits tiennent aux abus de pouvoir, au déficit de démocratie, aux déficiences économiques et écologiques, à l'intolérance ethnique, à la misère et aux extrémismes idéologiques ou autres.

La sécurité internationale est indivisible. Des conflits qui semblent lointains et d'autres menaces pesant sur la sécurité risquent, à moins d'être efficacement désamorçés ou enrayés, d'atteindre nos portes, entraînant des conséquences incalculables. L'histoire récente des conflits survenus dans le périmètre relevant de l'OSCE, notamment ceux qui ravagent les Balkans et le Caucase, l'illustre amplement.

Le caractère indivisible de la sécurité se vérifie non seulement dans le contexte régional de l'Europe, mais également à l'échelle mondiale. Un environnement sûr n'est donc pas concevable, en Europe ou dans toute autre région, si l'on ne tient pas dûment compte de cette dimension plus large. Il semble à cet égard futile de parler d'une guerre de "riches" ou de "pauvres". Le fait est qu'il n'y a aucun pare-feu pour isoler un Nord prospère d'un Sud démuné et en proie à un sentiment de frustration. Il nous faut contribuer plus efficacement à promouvoir des mécanismes durables permettant de résoudre les conflits locaux qui touchent de nombreuses régions, notamment le monde en développement. À cet égard, la solidarité et la coopération internationales s'avèrent essentielles pour la sécurité. Tout comme la paix ne saurait être imposée de l'extérieur, la sécurité ne peut être garantie et surveillée par des tiers. Il faut plutôt s'en remettre à la solidarité internationale et à une sécurité fondée sur la coopération. L'une et l'autre doivent être directement disponibles dans les régions sujettes aux conflits pour que les nations concernées puissent résoudre leurs problèmes par elles-mêmes.

(M. Geremek, Pologne)

Je suis fermement convaincu que la sécurité internationale n'est plus un jeu à somme nulle. L'on ne saurait se procurer une sécurité durable aux dépens des autres. La solidarité et une sécurité commune supposent plus de transparence et, partant, une meilleure connaissance de ses voisins. Ces deux notions impliquent également une meilleure prise en compte des sensibilités et des préoccupations d'autrui. Et surtout, elles signifient qu'il faut être davantage disposé à faire la moitié du chemin pour y répondre.

Dans le passé, la sécurité internationale était un domaine monopolisé pour l'essentiel par les diplomates et les états-majors. Cela n'est heureusement plus le cas. Comme vous le savez, des intervenants autres que l'État - les citoyens eux-mêmes - commencent à présent à se faire entendre. Il est donc normal que la sécurité internationale s'articule désormais de plus en plus sur la notion de société civile internationale dans laquelle, parallèlement aux pouvoirs publics, aux organisations internationales et aux institutions économiques et financières, les citoyens et leurs porte-parole - à savoir les ONG - devraient jouer un rôle grandissant. Il y a à cela une raison évidente : la sécurité est aujourd'hui indissociablement liée et assimilée à des valeurs partagées telles que la démocratie, la prospérité, la liberté de la personne, le respect des droits de l'homme et la primauté du droit.

Ainsi que l'atteste l'histoire européenne, des valeurs communes constituent l'armature la plus solide et la plus fiable pour la sécurité et la stabilité. L'élargissement de l'Alliance atlantique démontre de manière éloquente l'aval donné par ses nouveaux membres à une telle conception de la sécurité.

Il va sans dire que les efforts multilatéraux de désarmement, notamment ceux sur lesquels la Conférence du désarmement a centré son attention, ont un effet déterminant sur le climat de sécurité au niveau mondial. La Pologne attache une importance particulière aux deux remarquables accords que la Conférence a récemment élaborés, à savoir la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Elle a participé de façon constructive à leur négociation et à celle d'autres instruments multilatéraux émanant de la Conférence du désarmement, dont le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

On peut certes vivement déplorer - ce qui est tout à fait légitime - que, du fait de positions divergentes sur des questions de fond ou de procédure, bon nombre de créneaux n'aient pas pu être exploités. Cependant, loin de moi l'intention de remettre en cause la raison d'être actuelle de la Conférence au motif qu'elle "ne tient pas ses promesses". Il s'agit du seul organe multilatéral de négociation sur le désarmement, et non d'une chaîne de montage destinée à produire des accords multilatéraux en grande série. Elle a négocié d'importants instruments et ses réalisations ont, bon an mal an, invariablement recueilli des louanges. Nous sommes prêts à admettre, comme certains autres membres de la Conférence, que même des délibérations apparemment oiseuses peuvent en fin de compte donner quelques résultats. La concertation a en soi une utilité en tant que moyen permettant de dégager des dénominateurs communs, des terrains d'entente et des positions convergentes qui, en définitive, aboutiront à des accords. Nous avons besoin d'un dialogue

(M. Geremek, Pologne)

constructif à la Conférence du désarmement : c'est dans ce cadre que peuvent s'inscrire des efforts orientés vers des objectifs précis concernant les aspects les plus importants du désarmement.

En tout état de cause, le dialogue contribue à maintenir les moyens de négociation de la Conférence intacts et prêts à servir dès que ses membres manifesteront la volonté politique nécessaire pour parvenir à un consensus. Grâce au dialogue, nous introduisons dans cette salle un élément essentiel, à savoir des perspectives. Or, il nous en faut pour porter nos regards au-delà de l'horizon et répondre aux attentes d'aujourd'hui et, surtout, de demain.

Il en va notamment ainsi pour la question la plus complexe inscrite à l'ordre du jour de la Conférence, celle du désarmement nucléaire. Je tiens à préciser que, pour mon gouvernement, la Conférence n'a pas à engager des négociations sur le désarmement nucléaire *stricto sensu*, autrement dit à négocier par exemple des réductions spécifiques des armements nucléaires. Elle a plutôt pour tâche de contribuer à instaurer un climat propice à l'aboutissement des pourparlers bilatéraux, en cours ou à venir, sur le désarmement. Au nom d'une sécurité égale et indivisible pour tous, nous avons tous souscrit à l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires en tant qu'objectif ultime. En même temps, il s'agit de traiter la question du désarmement nucléaire de façon responsable. Les négociations entreprises au niveau bilatéral ont leur propre dynamique. Elles sont à la fois complexes, délicates et fragiles. Qui peut affirmer qu'un jalon posé dans une nouvelle direction ne fera pas - même avec la meilleure volonté du monde - dérapier l'ensemble de l'opération ?

Le débat mené sur le désarmement nucléaire dans le cadre de la Conférence du désarmement a non seulement produit des propositions concrètes, mais a également fourni - ce qui à mon avis est plus important - d'intéressants aperçus sur cette question complexe. Il se confirme en outre que les divergences de vues à cet égard sont solidement ancrées. Pour mon pays, un constat s'impose, au-delà de tout doute raisonnable : la controverse sur le caractère approprié ou non d'une démarche multilatérale en matière de désarmement nucléaire devrait céder le pas à des mesures durables et efficaces visant à renforcer le régime de non-prolifération. Les événements récents survenus en Asie du Sud donnent à penser qu'au niveau régional les armes nucléaires risquent d'échapper à tout contrôle si la communauté internationale n'agit pas dans son intérêt bien compris.

À l'instar de nombreux autres membres de la Conférence du désarmement, la Pologne apporte son appui aux engagements unilatéraux et bilatéraux que les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni ont pris concernant la réduction des armements nucléaires. Nous espérons vivement que la Douma russe ratifiera d'ici peu le Traité START II et que START III pourra alors être mis en route, comme prévu au Sommet d'Helsinki de 1997.

L'histoire tourmentée des pourparlers sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles devrait par exemple enfin se solder par un processus de négociation sérieux et productif. Les dangers inhérents à la production persistante de matières fissiles et le risque très réel de détournement des stocks actuels par des groupes terroristes sont d'une telle

(M. Geremek, Pologne)

gravité que l'intransigeance et l'inaction ne sont plus de mise. Mon pays juge raisonnable de penser que, pour parvenir à un compromis et aller de l'avant, il serait plus réaliste d'entamer tout d'abord des négociations sur la production future de matières fissiles. La conclusion rapide d'un accord sur ce point contribuerait à coup sûr à créer un climat propice à l'examen constructif de la question plus complexe des stocks existants.

De l'avis de la Pologne, il convient de ne pas perdre de temps et de ne négliger aucune piste en vue d'entamer pour de bon un véritable processus de négociation sur le traité en question. Dans l'immédiat, il contribuerait grandement à la non-prolifération, tandis qu'à plus long terme, il pourrait constituer un utile jalon pour s'acheminer vers le désarmement nucléaire et l'élimination ultime des armes nucléaires.

La Pologne estime que, dans un domaine tel que l'espace extra-atmosphérique, dans lequel la technologie avance à pas de géant, il serait sans doute opportun que la Conférence du désarmement s'attache à poursuivre les travaux préliminaires visant à examiner les questions en jeu. Il est certain que l'implantation d'armes dans l'espace pourrait gravement mettre en péril la sécurité internationale et l'exploitation pacifique de ce milieu. Cependant, force est de tenir compte des affirmations selon lesquelles celui-ci ne fait l'objet d'aucune course aux armements. Il faut, à notre avis, veiller à ne pas faire obstacle aux multiples utilisations extrêmement importantes auxquelles la technologie spatiale se prête à l'époque actuelle et à ne pas se laisser abuser par de telles applications, qu'il s'agisse des communications, de la météorologie ou des fonctions de surveillance en matière de protection de l'environnement, d'alerte rapide en cas de catastrophe naturelle, d'opérations de maintien de la paix et de vérification du respect des accords de désarmement.

La Pologne peut donc souscrire à la proposition consistant à mettre en oeuvre un mécanisme approprié de consultations approfondies en vue de déterminer les positions exactes des États et les orientations pratiques et réalistes sur lesquelles un consensus pourrait être dégagé.

La Pologne prend note avec une grande satisfaction de l'entrée en vigueur, le 1er mars, de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction totale des mines antipersonnel. Celle-ci constitue un gage remarquable de la solidarité humaine. Soutenue par plus de 130 gouvernements dont le mien, elle témoigne d'une rare préoccupation de caractère humanitaire et d'un sentiment de compassion pour les milliers de civils innocents - des femmes et des enfants, pour la plupart - victimes des "champs de la mort". Alarmées par les coûts tant humains que matériels de la crise liée à l'emploi de mines terrestres à l'échelle mondiale, les plus hautes autorités morales de la planète, dont S.S. le pape Jean-Paul II, ont instamment demandé un arrêt de ce carnage.

En même temps, nous ne pouvons faire fi de l'autre aspect du problème des mines terrestres antipersonnel, celui de la sécurité. Pour la Pologne, qui se trouve dans une situation géostratégique particulière, il importe au plus haut point que l'ensemble des pays de la région adhèrent à la Convention d'Ottawa et nous espérons que tous nos voisins la ratifieront.

(M. Geremek, Pologne)

Nous savons que la Pologne n'est pas la seule à manifester de telles préoccupations. En vue d'y répondre, un groupe d'États, dont elle fait partie, s'est systématiquement attaché à associer les principaux producteurs et exportateurs aux objectifs de la Convention. Ces États estiment que des mesures plus tangibles que des exhortations s'avèrent nécessaires. À leur avis, l'interdiction universelle des transferts de mines terrestres antipersonnel - compte dûment tenu des préoccupations des États en matière de sécurité - constituerait un thème approprié à examiner dans le cadre de la Conférence du désarmement. Négociée avec la participation et l'appui des principaux producteurs, exportateurs et utilisateurs de mines antipersonnel, une telle interdiction constituerait un instrument efficace de maîtrise des armements. Elle présenterait également l'avantage de priver les forces non gouvernementales et les groupes terroristes de dispositifs explosifs susceptibles d'être utilisés dans des conflits intérieurs. Nous restons convaincus qu'un accord de ce type mérite encore d'être envisagé par la Conférence du désarmement.

À mon sens, le principe de l'indivisibilité de la sécurité s'applique également à la responsabilité qui incombe en dernier ressort à la communauté internationale d'en définir les modalités. Il englobe les négociations sur le désarmement et intéresse aussi la démarche visant à élargir la composition de la Conférence du désarmement. La position de la Pologne a toujours été qu'aucun obstacle - le moins subjectif soit-il - ne devrait pas être opposé aux candidats qui, avec constance et détermination, ont démontré leur désir et leur capacité d'apporter une contribution concrète aux travaux de la Conférence.

Pour finir, je tiens à réaffirmer l'importance que la Pologne attache à la Conférence du désarmement qui est le principal, je dirais même l'unique, organe de négociation sur le désarmement de la communauté internationale. Ses potentialités n'ont pas été totalement exploitées, ni son mandat mené à terme. Mon pays entend continuer de concourir de façon constructive à ses travaux.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Pologne de son importante déclaration et des paroles aimables adressées à la présidence. La liste des orateurs est ainsi épuisée pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

Nos travaux sont donc terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière de la Conférence se tiendra le jeudi 25 mars 1999, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 40.

-----